Image not found or type unknown

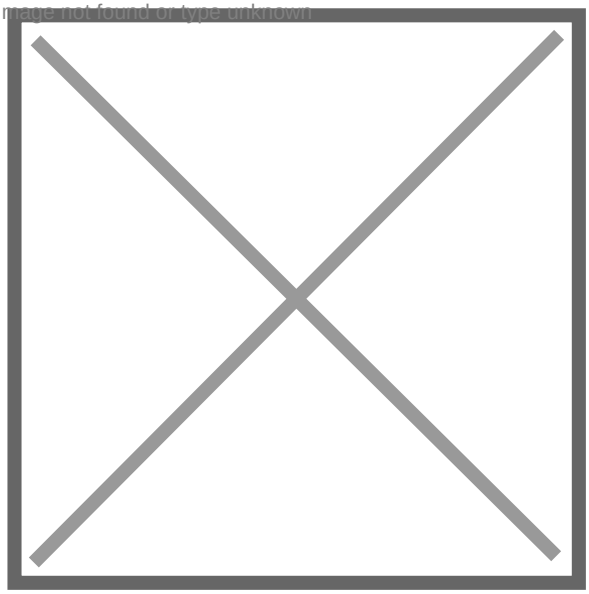

Mon fils a eu un accident sur une trempoline chez mon voisin.

Par **Chantal**, le **09/06/2008** à **19:29**

Mon fils s'est blessé sur la trempoline du voisin. Premièrement, cette trempoline n'a pas de filet de protection. J'aimerais savoir s'ils sont dans l'obligation de s'en procurer une pour protéger les autres enfants du quartier. Les voisins disent ne pas avoir d'assurance autrui car ils sont sur le bien-être social. Quel recours puis-je avoir à ce moment pour tout les frais dentaires que cet évènement entraine. Ils demeurent dans un semi-détaché et ils sont probablement locataire.

Par **jeetendra**, le **11/06/2008** à **10:01**

bonjour, l'instrument de jouet en l'occurence la trempoline appartient à qui, l'enfant était sous la surveillance de qui au moment de l'accident, cordialement

Par **Chantal**, le **11/06/2008** à **15:52**

La trempoline est sur le terrain du voisin et appartient au voisin. Mon fils ainsi que la fille de la voisine ont été sur la trempoline lorsqu'il n'y avait aucun adulte à la maison. Donc mon fils n'avait pas le droit d'y aller et leur fille n'avait pas le droit d'utiliser la trempoline lorsqu'il n'y a pas d'adulte.

Par **jeetendra**, le **11/06/2008** à **16:15**

re-bonjour, dans ce cas j'ai bien peur comme il n'y a pas de responsable déterminé que vous puissiez être indemnisé, si votre fils s'était blessé alors qu'il était sous la surveillance des voisins propriétaire de la trempoline, oui il y aurait responsabilité éventuellement , cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés